

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 23/10/2024 - 21553 - 2018 B 02121 - 842 429 326 - 13 TELECOM



N° 15948 n° 04  
Formulaire obligatoire (article 302 septies,  
A bis du Code général des impôts)

①

**BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise			13 TELECOM			Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise			16 B PETIT CHEMIN D'AIX 13120 GARDANNE						
SIRET			8 4 2 4 2 9 3 2 6 0 0 0 1 5						
Durée de l'exercice en nombre de mois*			12		Durée de l'exercice précédent*			12	
								Exercice N clos le 31.12.2021	
<b>ACTIF</b>				<b>Brut 1</b>		<b>Amortissements-Provisions 2</b>		<b>Net 3</b>	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012				
		Autres*	014		016				
	Immobilisations corporelles*		028		030				
	Immobilisations financières* (1)		040		042				
	<b>Total I (5)</b>		044		048				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS</b>	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052			
		Marchandises*		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	99	070		99		
		Autres* (3)	072	26 923	074		26 923		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	12 103	086		12 103		
	Charges constatées d'avance*		092		094				
<b>Total II</b>		096	39 125	098		39 125			
<b>Total général (I + II)</b>				110	39 125	112		39 125	
<b>PASSIF</b>								<b>Exercice N NET 1</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel*			120			500		
	Ecart de réévaluation			124					
	Réserve légale			126					
	Réserves réglementées*			130					
	Autres réserves, (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * (31) )			132					
	Report à nouveau			134			(377)		
	Résultat de l'exercice			136			25 381		
	Provisions réglementées			140					
<b>Total I</b>				142		25 504			
Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	154				
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées			156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			1 660		
	Autres dettes, (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... (169) )			172			11 981		
	Produits constatés d'avance			174					
<b>Total III</b>				176		13 621			
<b>Total général (I + II + III)</b>				180		39 125			
<b>RÉSERVES</b>	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	26 400	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

## COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies N° de Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 13 TELECOM		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31.12.2021			
				Formulaire déposé au titre de l'IR 018			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	46 005	
	Production vendue	biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
				217	218	25 411	
					222		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				224	
	Production immobilisée*				226		
	Subventions d'exploitation reçues				230		
Autres produits					232	71 416	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					234	26 744	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				236		
	Variation de stock (marchandises)*				238		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				240		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				242	16 129	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CPE et CVAE*)		243	244		
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	42 873	
<b>I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	28 543	
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquièmes D)		348				
Impôts sur les bénéfices*				306	3 162		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	25 381	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	25 381	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 162		
	Divers* dont intérêts excédentaires des prêts-ets d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
Déductions	Entreprise nouvelle (44, septies)	986	Z11 - TE (44 octies et dixies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	JF1 (44, septies A)	989			
	ZRD (44, septies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZEPANG (44 quinquies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septies)	993			
	BUD (art. 44 septies)	992					
	dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col.1 Déficit col.2				352	28 543	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*				356			
Déficits antérieurs reportables :*				7 462		7 462	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col.1 Déficit col.2				370	21 081	372	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
		Autres	410		412		414		416					
		Terrains	420		422		424		426					
		Constructions	430		432		434		436					
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
		Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
		Matériel de transport	460		462		464		466					
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
		Immobilisations financières	480		482		484		486					
	TOTAL			490		492		494		496				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499					
		Autres	500		502		504		506					
		Terrains	510		512		514		516					
		Constructions	520		522		524		526					
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
		Matériel de transport	550		552		554		556					
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
	TOTAL			570		572		574		576				
	III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		119 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, mises de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5								
		6	7	8	9	10								
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *		Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589					
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Regularisations		590	583	595					
TOTAL						596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N(OT-SD).

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise : <b>13 TELECOM</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>			
<b>A</b>	<b>NATURE DES PROVISIONS</b>	<b>Montant au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations : dotations de l'exercice</b>
			<b>Diminutions reprises de l'exercice</b>
			<b>Montant à la fin de l'exercice</b>
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603
	Autres provisions réglementées*	610	612
Provisions pour risques et charges		620	622
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632
	Sur stocks et en cours	640	642
	Sur comptes clients	650	652
	Autres provisions pour dépréciation	660	662
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>
			<b>684</b>
			<b>686</b>
<b>B</b>	<b>MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C</b>
	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>
			(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)
Fonds commercial	681	683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres immobilisations corporelles	700	705	2
Terrains	710	715	3
Constructions	720	725	4
Inst techniques, outillage	730	735	5
Inst générales agencement amén. int.	740	745	6
Matériel de transport	750	755	7
Autres immobilisations corporelles	760	765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>	<b>Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780</b>
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	7 462
Indice mensuel de prix de base (base 100-01-01-01) (2)	1020		
Déficits imputés		983	7 462
Déficits reportables		984	0
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	0
<b>IV DIVERS</b>			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	381
	dont cotisations facultatives Madelin		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	320	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			174
			<b>5 483</b>
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
			<b>14 283</b>
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

⑤

## DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 43 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 13 TELECOM		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01.01.2021 et clos le : 31.12.2021		Durée en nombre de mois 1   2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	<b>TOTAL 1</b>	106	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante, hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	<b>TOTAL 2</b>	144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
	<b>TOTAL 3</b>	152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) (le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	/ /
Date de cessation		186	/ /

4-2022 INP/DFP-3-A

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés ».

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31.12.2021

SIREN 8 4 2 4 2 9 3 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 TELECOM

ADRESSE (Voie) 16 B PETIT CHEMIN D'AIX

CODE POSTAL 13120 VILLE GARDANNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire  
(art. 39 de l'ann. III au C.G.T.)

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**



(1)

Néant  \*

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE  SIREN

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

4. 2022 INFOCIE s.a.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-N01-SD

## 13 TELECOM

SAS au capital de 500 Euros

Siège social : CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR, 16 B PETIT CHEMIN D AIX,  
13120 GARDANNE  
RCS 842429326

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2022

Les associés de la société 13 TELECOM au capital de 500 Euros, se sont réunis au siège social : CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR, 16 B PETIT CHEMIN D AIX, 13120 GARDANNErrreur ! Source du renvoi introuvable.

Sont présents :

Nom et Prénom	Qualité	Nb Actions
Monsieur HAMDY SAMIR	Président / Actionnaire	500

Sur un total de parts de 500

L'assemblée est présidée par Monsieur HAMDY SAMIR, Président, qui constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau :

- ❖ Le rapport de gestion du Gérant,
- ❖ Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- ❖ L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2021,
- ❖ Le texte des résolutions proposées.

Puis, la Président déclare que les documents ci-dessus énumérés ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et les associés confirment, chacun pour leur part, avoir eu connaissance de ces documents dans les délais prescrits.

La Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ❖ Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
- ❖ Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021
- ❖ Quitus de gérance
- ❖ Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
- ❖ Rémunération de la Gérance
- ❖ Pouvoir pour formalités
- ❖ Questions diverses

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, la Président met aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2021, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021, s'élevant à 25381 €, de la manière suivante :

Report à nouveau .....25 381 €

#### **Rappel des dividendes antérieurement distribués.**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération brute allouée du Président au cours de l'exercice pour un montant de 0 €, outre le remboursement de ses frais.

La société continuera de prendre en charge ses cotisations sociale obligatoires et facultatives.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à effet d'accomplir toutes formalités légales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture ; a été signé par la gérance et les associés.

**Monsieur HAMDI SAMIR**

